Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

La « remise » d'Arar : le gouvernement canadien accepte que le gouvernement américain ne s'excuse pas

Par David Adelaide
Mondialisation.ca, 06 novembre 2006
WSWS 6 novembre 2006

Région : États-Unis, Le Canada
Thème: Droits humains et État policier

La presse a rapporté la semaine passée que le gouvernement canadien a reçu la réponse de la secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice à ses « protestations » sur le traitement qu'a subi un citoyen canadien. Maher Arar a été « remis » à la Syrie par les autorités américaines, où il a été torturé et emprisonné dans des conditions brutales pour presqu'une année.

La lettre de Rice n'a pas été rendue publique. Elle défend prétendument la conduite du gouvernement américain dans cette affaire et ne fait aucune mention d'une excuse à Arar. Washington ne s'engage même pas à retirer le nom de cet homme entièrement innocent et de sa famille des listes américaines « d'interdiction de vol ».

Cela n'a pas empêché le gouvernement canadien d'utiliser la lettre de Rice pour déclarer que le cas Arar est clos. Un porte-parole du ministre des Affaires étrangères Peter Mackay a indiqué que le gouvernement était satisfait de la lettre de Rice et a explicitement confirmé que la lettre ne contenait pas d'excuses. Mackay lui-même a dit aux journalistes que « La questions des excuses sera traitée plus tard » et a déclaré que les poursuites en cours sur cette affaire faisaient qu'il était impossible pour le gouvernement canadien et le gouvernement américain de faire leurs excuses à Arar.

Arar, né en Syrie mais citoyen canadien, a été détenu par les autorités américaines à New York lorsqu'il revenait chez lui à Montréal à la fin de septembre 2002. Sur la base de fausses « informations » qui leur furent transmises par les agences nationales de sécurité canadienne, les autorités américaines ont transféré Arar en Syrie pour qu'il y soit détenu sans procès et interrogé.

Le retour d'Arar au Canada à l'automne de 2003 a précipité une crise de la classe dirigeante canadienne.

Il est évident que la remise d'Arar pour qu'il soit torturé a eu lieu avec la complicité d'éléments de l'Etat canadien. Cela menaçait d'attirer l'attention et la colère du public sur le programme plus large de l'élite canadienne qui, comme ses contreparties des autres puissances capitalistes, a saisi l'occasion que lui ont donné les événements du 11 septembre 2001 pour aller de l'avant avec un assaut massif contre les droits démocratiques et un programme de militarisme et d'impérialisme à l'étranger.

La réponse du gouvernement libéral de l'époque — le même gouvernement libéral qui a voté une loi anti-terrorisme très large donnant beaucoup de libertés au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), particulièrement en ce qui a trait à la collaboration avec les agences de sécurité américaines — fut de tenir une enquête publique pour donner l'impression que l'injustice faite à Arar était un cas isolé qui pourrait être corrigé et évité à l'avenir.

Le rapport final de cette enquête publique, rédigé par le juge Dennis O'Connor, a confirmé que 1) les deux sections de l'appareil de sécurité nationale du Canada, le SCRS et la GRC, ont été complices dans la torture de Arar, 2) que des éléments à l'intérieur de la GRC et/ou du SCRS ont divulgué aux médias une « confession » diffamatoire obtenue d'Arar sous la torture, 3) que la GRC a caché des faits cruciaux de l'affaire à ses patrons politiques et 4) que l'épreuve de Arar n'est pas le seul cas dans lequel la GRC et le SCRS auraient collaboré avec des gouvernements étrangers dans la torture de citoyens canadiens.

Une des principales recommandations du rapport O'Connor était que le gouvernement canadien devait envoyer une protestation officielle à Washington sur la décision de déporter Arar en Syrie. (Notons que Arar, en étant envoyé en Syrie, a vu son droit d'être déporté au Canada, tel que reconnu par le droit international, bafoué.)

Après une longue période d'atermoiement durant laquelle les porte-parole du gouvernement minoritaire conservateur de Stephen Harper ont clairement indiqué que toute protestation serait « raisonnée » et non « provocante », Ottawa a finalement émis une « plainte ».

Il n'est pas surprenant que Rice, dans sa lettre, soutienne que l'affaire Arar est réglée et que les autorités américaines n'avaient rien fait de mal. L'administration Bush a dans les derniers mois fait passer une loi au Congrès américain, la Loi sur les commissions militaires, qui fait peu de cas de la Constitution américaine et de la Déclaration des droits. Elle permet la détention illimitée, sans recours légal, de quiconque est déclaré « combattant ennemi illégal » par le président américain et l'emploi de méthodes que tous sauf Washington considèrent être de la torture.

Mais si l'administration Bush ressent à peine le besoin de démontrer un semblant de préoccupation à l'égard de l'injustice faite à Arar, c'est aussi parce que le gouvernement canadien a indiqué aux autorités américaines qu'il partageait leur indifférence face à l'épreuve qu'avait subie Arar et qu'il désirait tout autant enterrer l'affaire. En annonçant qu'une protestation diplomatique sur l'affaire Arar avait été émise par Ottawa, le premier ministre Stephen Harper a déclaré que l'objectif de son gouvernement était « d'aider les États-Unis dans la guerre au terrorisme » en obtenant « l'assurance que les règles et les ententes entre nos deux gouvernements seront respectées dans le futur ».

Le même jour que la Loi sur les commissions militaires de l'administration Bush était votée, le directeur du renseignement national américain, John Negroponte, était à Ottawa pour rencontrer Harper et le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day. Cette réunion n'avait pas été annoncée et n'a été apprise publiquement que parce que des journalistes, par hasard, ont vu Negroponte et l'ambassadeur américain se diriger vers le bureau du premier ministre.

Après coup, le gouvernement a soutenu que cette réunion n'était qu'un appel de courtoisie, mais n'a pas caché que le but de cette réunion était une plus étroite collaboration entre les

gouvernements canadien et américain sur les questions de « sécurité nationale ». Le fait que Harper, à la suite de sa réunion avec Negroponte, n'ait pas commenté publiquement l'affaire Arar ni la Loi sur les commissions militaires souligne à quel point son gouvernement est d'accord avec l'administration Bush et son assaut sur les droits démocratiques.

Comme l'écrivait le *World Socialist Web Site* au lendemain de la publication du rapport O'Connor, « Le gouvernement Harper voit l'affaire Arar et le rapport O'Connor comme des obstacles à ses tentatives pour aligner encore plus étroitement le Canada avec l'administration Bush, développer les pouvoirs de la police, et se servir de la mission de contre-insurrection des FAC [les Forces armées canadiennes] en Afghanistan pour attiser le militarisme et inciter un recours plus ouvert et prononcé à l'armée canadienne pour défendre les intérêts prédateurs, économiques et géopolitiques, de l'élite canadienne sur la scène mondiale. »

La réponse des médias — qui en large mesure a aidé l'arrivée au pouvoir des conservateurs au début de l'année 2006 — a eu très peu à dire à propos de la décision du gouvernement Harper de déclarer l'affaire Arar close et chose du passée. La seule exception notable a été un éditorial du *Globe & Mail* dans lequel l'éditeur du journal feignait l'outrage face à la gestion de cette affaire par l'administration Bush.

Écrit sous la forme des « excuses que le président américain auraient du faire à Arar, » l'éditorial du *Globe* incluait cette citation fictive de George W. Bush : « M. Arar, ce que nous avons fait à vous et votre famille est inexprimable. Les Syriens vous ont torturé. Mais nous vous avons oublié. Vous avez été torturé à cause de ce que *nous avons fait*. Nous en prenons l'entière responsabilité. Ce que nous avons fait n'était pas conforme à l'esprit américain et la loi américaine. Cet esprit et cette loi nous ont gardé dans la droit chemin durant 200 ans. Inexcusablement, nous les avons abandonnés » (italiques dans le texte original).

Il est pertinent de noter comment la responsabilité de l'affaire Arar est transférée entièrement sur les autorités américaines et syriennes. La remise d'Arar est présentée simplement comme le résultat de la négligence des Etats-Unis. Il a été au contraire établi par l'enquête O'Connor que le SCRS était en contact avec les autorités syriennes durant la détention d'Arar, envoyait ses listes de question pour les sessions d'interrogatoire et ont incités les autorités américaines à détenir Arar et à le transférer vers la Syrie en donnant des fausses informations et en le qualifiant de terroriste probable. Et il est aussi largement connu que l'administration Bush a un programme systémique de transfert délibéré de suspects vers des pays tiers pour les soumettre à la torture et l'interrogatoire.

Les véritables préoccupations de la classe dirigeante canadienne, comme l'élabore l'éditorial du *Globe*, c'est comment gérer cette crise. Si seulement l'administration Bush pouvait paraître un peu plus repentante, alors ce serait plus facile pour le gouvernement conservateur de justifier sa prétention que l'affaire a été résolue et justice rendue, facilitant ainsi une plus grande collaboration entre Ottawa et Washington.

La complicité de l'élite politique canadienne dans son entier (incluant les soi-disant gauchistes qui traînent dans le NPD social-démocrate et les syndicats, qui n'ont presque rien dit du rapport O'Connor et de la réponse du gouvernement Harper) aux violations flagrantes des droits civils d'Arar doit servir d'avertissement sévère à la classe ouvrière. Les formes démocratiques de gouvernement sont incompatibles avec la croissance vertigineuse des inégalités sociales et le tournant de la bourgeoisie canadienne vers le militarisme. La tache

de défendre les droits démocratiques fondamentaux tombe sur les épaules de la classe ouvrière et est inséparable de la lutte contre l'ordre économique qui enrichie une petite minorité aux dépens de la vaste majorité.

WSWS, Article original anglais paru le 4 novembre 2006.

La source originale de cet article est WSWS
Copyright © David Adelaide, WSWS, 2006

Articles Par : David Adelaide

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca